



## DR Tir en Campagne Saison 2012

Une DR (Division Régionale) est instituée en Tir en Campagne. Elle se dispute par équipes de clubs. Elle se déroule de janvier à la date limite définie par la FFTA pour qualifier un club au Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club.

Trois compétitions seront programmées en fonction du calendrier extérieur ; dans la mesure du possible, le Championnat de Ligue de Tir en Campagne fera partie de ces trois compétitions.

Pour disputer la DR, un club ne peut inscrire qu'une équipe par compétition. A chaque compétition, l'équipe peut être différente, sa composition doit être déposée au greffe avant le début des tirs. Une équipe de club se compose de 3 tireurs sans qu'il y ait de condition liée aux armes.

Pendant les épreuves de DR les tirs se déroulent en individuel conformément au règlement du Tir en Campagne.

Les scores par archer seront pondérés de la façon suivante\* :

Arc Nu : + 130  
Arc Classique : + 30  
Arc à Poulies : 0

\*pondérations inspirées des derniers planchers de qualification.

A chaque compétition, les clubs marquent le nombre de points défini dans le tableau suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	2	36	3	32
4	28	5	24	6	20
7	16	8	12	9	8

A partir de la dixième place, les équipes marquent 4 points.

Le classement final est effectué en totalisant les points obtenus lors des trois compétitions.

Le club déclaré vainqueur de la DR est proclamé Champion de Normandie de Tir en Campagne. A la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, il reçoit de la Ligue un trophée symbolisant sa victoire. Si son équipe est conforme au règlement de la FFTA, il est qualifié d'office (charge à lui de s'inscrire) pour le Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club. Sinon, sera qualifié pour le Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club le 1<sup>er</sup> club ayant été classé à la DR avec une équipe conforme au règlement de la FFTA.

*N.B. : Lors d'une compétition retenue pour la DR, un club peut inscrire hors DR une ou plusieurs autres équipes pour tenter de se qualifier au Championnat de France de Tir en campagne par équipes de clubs selon le règlement en vigueur à la FFTA. Les modalités financières qui suivent ne s'appliquent qu'aux seules équipes clubs (une par club) engagées dans la DR.*

### Modalités financières

Le droit d'inscription par équipe de 3 archers est fixé à 24 €uros. Ces droits d'inscription des équipes sont versés à la Ligue lorsque le club s'engagera dans la DR soit 72 €uros.

La Ligue reversera les droits d'inscription à chaque organisateur dans la semaine qui précède la compétition. En aucun cas, sauf si la DR est annulée, ces droits ne seront reversés aux clubs engagés.

Les récompenses (individuelles et pour les équipes) sont à la charge des organisateurs.

Les frais de route étant variables selon la position géographique d'un club dans la Ligue et afin de permettre à tous les clubs de participer, au delà de 300 km parcourus, la Ligue prend à sa charge les kilomètres parcourus pour un véhicule par club à hauteur de 0,25 €uro par kilomètre. Les péages d'autoroutes restent à la charge du club, le kilométrage retenu étant celui donné par « viamichelin.com », en prenant l'option du trajet le plus court.

La prise en charge par la Ligue ne sera effective que si le club participe aux trois compétitions.

Pour le club vainqueur de la DR qui participera au Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club, la Ligue participera financièrement conformément aux décisions du Comité Directeur de la Ligue.